

BAREME DES HONORAIRES THE NEST IMMOBILIER

LOCATION	PRIX		VENTE	PRIX	
	HT	TTC		HT	TTC
Honoraires location bail d'habitation : Les plafonds des honoraires de location ont été fixés par le décret du 1er août 2014 de la loi dite loi <i>Alur</i> . (Zone B2) Honoraires Calculés suivant les m ² du logement concerné.					
A la charge du bailleur (part propriétaire): - Honoraires d'entremise et négociation - honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail - honoraires d'état des lieux		2€/m ² 8€/m ² 3€/m ²	Honoraires minimum forfaitaire en cas de Transaction : - Tous types de bien immobilier (-40.000€)	3750,00€	4500,00€
A la charge du locataire (part locataire): - honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail - honoraires d'état des lieux		8€/m ² 3€/m ²	Honoraires d'estimation d'un bien immobilier : - Colmar - Autres localisations	Gratuit 291,67€	Gratuit 350,00€
Les honoraires part locataire ne peuvent être supérieurs à la part propriétaire. Décret du 1er août 2014 de la loi dite loi <i>Alur</i> .					
Honoraires de rédaction d'actes ou de renouvellement de bail d'habitation : Renouvellement de bail d'habitation sans augmentation ou modification juridique. A la charge du bailleur : A la charge du locataire :	125,00€ 125,00€	150,00€ 150,00€	Honoraires sur la rédaction d'un compromis et du suivi administratif : (Rédaction du compromis et suivi du dossier sans mise en relation ni négociation). Tarif forfaitaire. - Acquéreur : - Vendeur :	1250,00€ 1250,00€	1500,00€ 1500,00€
Honoraire de location des boxes, parking garages et caves : A la charge du bailleur : A la charge du locataire :	125,00€ 125,00€	150,00€ 150,00€	Honoraires de vente sur locaux d'habitation : - de 40.000€ à 150.000€ - de 150.000€ à 450.000€ - de 450.000€ à 700.000€ - plus de 700.000€	10% 6,66% 5,83% 4,16%	12% 8% 7% 5%
Honoraires de location des locaux commerciaux et professionnels A la charge du locataire et du propriétaire. Calculés sur le loyer HT et hors charges de la première période triennale.	8,33% du loyer triennale	10,00% du loyer triennale	Honoraires de vente sur locaux commerciaux, professionnels et industriels : Honoraires de vente sur terrain a bâtir :	8,33%	10%
Les honoraires « vente » sont à la charge de l'acquéreur sauf stipulation contraire. Aucune commission n'est due avant la conclusion d'une transaction. Le mandat est obligatoire pour toute commission d'agence.					
- Remise de 2 points sur le % des honoraires TTC en cas de revente d'un bien préalablement acquis par notre intermédiaire. - Remise de 2 points sur le % des honoraires TTC en cas de mandat exclusif. - Remise de 1 point sur le % des honoraires TTC en cas de vente d'un bien préalablement en gestion locative.					